



## Compte Rendu

### Séance plénière de la CLE du SAGE Léon-Trégor

### Le 08 juillet 2022

---

#### Etaients présents :

- 1- M. PENNEC Guy, VP de Morlaix Communauté et Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor
- 2- Mme BESCOND Anne, VP de HLC
- 3- M. BODIGUEL Robert, VP de la CCPL
- 4- Mme BRAS DENIS Annie, VP de Lannion Trégor Communauté
- 5- M. GUEN Patrick, VP de HLC
- 6- M. MOAL François, Conseiller Communautaire de HLC
- 7- Mme SEGALEN-HAMON Nicole, Conseillère communautaire de Morlaix Communauté
- 8- M. TILLY Hervé, Parc Naturel d'Armorique
- 9- M. BRAS Philippe, Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées
- 10- Mme BEUZIT Isabelle, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- 11- M. LE COAT Robert, Syndicat de la Truite d'Elevage
- 12- M. KERSCAVEN François, Chambre d'Agriculture du Finistère
- 13- M. PROD'HOMME Pierre, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 14- M. GUILLEMOT Jérôme, DDTM du Finistère
- 15- M. MICHEAU Christophe, VP Morlaix Communauté

#### Assistaient également à la réunion :

- 1- M. RELLINI Jean-Marie, technicien environnement à l'OFB
- 2- Mme MORVAN Rouxel Valérie, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn
- 3- M. SALAÛN Paul, Coordinateur PLAV à morlaix Communauté
- 4- M. GAILLARD Maurice, Bretagne Vivante
- 5- M. CRAS Yvon, Eau et Rivière de Bretagne
- 6- Mme AULAGNIER Anne-Claire, Cheffe de service - Service Gemapi - Hors Gemapi
- 7- Mme LAUNAY Myriam, chargée de missions SAGE Léon-Trégor
- 8- Mme FRANCK Françoise, DDTM 29

#### Ont donné pouvoir :

- 1- Mme LECOCQ Marie-Catherine à M. BRAS Philippe
- 2- M. LOUSSAUT Hervé à M. KERSCAVEN François

**\*\*\*La séance a débuté à 14h15\*\*\***

En introduction, **Monsieur PENNEC**, président de la CLE du SAGE Léon Trégor, rappelle l'ordre du jour et le fait que la CLE est sollicitée pour 4 avis :

- Arrêté préfectoral Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) Horn/Guillec
- Arrêté préfectoral ZSCE Douron/Lieue de Grève
- Contrat Territorial Horn Guillec
- Contrat Territorial Douron/Lieue de Grève

Il rappelle que l'arrêté préfectoral ainsi que le contrat territorial Douron/Lieue de Grève ont fait l'objet d'une présentation en interCLE le 08/06/2022 avec le SAGE Baie de Lannion, puisque le Douron et la Lieue de Grève ont un contrat territorial commun pour les 2 baies.

## **1- Arrêté préfectoral ZSCE Horn/Guillec**

### **1.1. Présentation**

#### ***Cf présentation***

**Madame FRANCK** commence par la présentation de l'arrêté préfectoral Horn-Guillec. La particularité de ce territoire est le dispositif Etap'N. Il fait l'objet d'un article spécifique avec un paragraphe qui concerne les exploitants engagés dans le dispositif (5.1) et un autre pour ceux qui ne le sont pas (5.2).

Un article concerne également les productions sous serre. Il est observé des concentrations allant parfois jusqu'à 1g/l en nitrates à proximité des serres. L'objectif de l'arrêté et de la démarche ZSCE est de ne plus avoir aucun rejet d'ici 2025. Mieux connaître et gérer les pratiques sous serres est également l'objet d'une disposition (n°21) du PAGD, document de référence du SAGE).

**Madame FRANCK** relève deux erreurs dans son diaporama :

- à l'article 10.1 : L'échéance est 2025 et non 2022
- à l'article 10.2 : Il n'y a pas de « secteur prioritaire » sur l'Horn

### **1.2. Echanges**

- **Monsieur GAILLARD** représentant les associations de protection de l'environnement lors de cette séance, demande ce qu'il sera concrètement fait dans le cas où les exploitants ne respectent pas leurs engagements. **Madame FRANCK** répond qu'après une période volontaire de trois ans, il y aura un passage au réglementaire, qui s'accompagnera, en dernier recours, d'un contrôle. S'il le faut, des arrêtés individuels pourront être pris pour demander aux exploitants de respecter la réglementation.

- **Monsieur LE COAT** (Syndicat de la Truite d'élevage de Bretagne) interpelle les services de la DDTM 29 sur les couverts plastiques qui concernent des superficies immenses et sur les coulées d'eaux boueuses sur les parcelles inclinées. **Madame FRANCK** dit qu'il s'agit d'un problème d'érosion alors que l'arrêté débattu concerne les pollutions aux nitrates. La question de l'érosion est traitée autrement et c'est plutôt la pollution au phosphore qui est liée à l'érosion. Les réponses à ces deux problématiques sont différentes.

- **Monsieur LE COAT** explique ensuite que selon lui, le label Haute Valeur Environnementale (HVE) est un dispositif qui ne va pas dans le bon sens. **Monsieur PENNEC** pense que le niveau 3 HVE est tout de même intéressant, qu'il témoigne d'une volonté du monde agricole de résoudre ces questions et que, quoiqu'il en soit, la CLE donnera un avis le moment venu.

- **Monsieur BRAS** demande quand sera actualisé l'inventaire zones humides. **Monsieur PENNEC** répond que pour le moment on termine la première génération d'inventaire avec celui de l'Île-de-Batz.

- **Monsieur MOAL** dit craindre que le temps soit court d'ici le 31/12/2024 pour contacter tous les agriculteurs, leur expliquer la démarche ZSCE et les mettre en ordre de marche. **Madame BRAS DENIS** pense qu'il n'y a pas de crainte à avoir car on parle de cette démarche ZSCE depuis des mois déjà, que les informations ont été relayées par les EPCI, les SAGE, la Chambre d'Agriculture, etc. Selon elle, aucun agriculteur ne peut ignorer de quoi il s'agit et ils sont bien informés de la démarche.

- **Monsieur KERSCAVEN** de la Chambre d'Agriculture, craint que les agriculteurs déjà engagés baissent les bras au vu de la situation actuelle. Il demande à ce que les aides allouées aillent plus directement aux agriculteurs. **Monsieur PENNEC** souligne qu'il y a des aides directes type Paiement pour Services Environnementaux (PSE) en plus de ces financements, qui peuvent être significative et incitatives.

- **Monsieur PROD'HOMME** met en garde contre les fausses idées qui peuvent être véhiculées sur les aides allouées. Il rappelle aussi que la Mesure Agro-environnementale et Climatique (MAE) spécifique algues vertes a réellement tenté d'entendre les contraintes spécifiques aux cultures légumières.

- **Monsieur RELLINI**, de l'OFB, demande ce qu'il se passe quand il y a un épandage sur un cours d'eau busé. Les services de l'État ne sachant pas répondre dans l'immédiat, il est proposé de revenir avec la réponse.

**Monsieur PENNEC** propose de revenir à l'arrêté ZSCE soumis à avis formel de la CLE et de poursuivre ces discussions plutôt dans le cadre de groupes de travail spécifiques.

Est donc procédé au vote.

**L'avis tel que proposé est validé à 14 voix POUR (les services de l'État ne votent pas et il y a 2 membres qui ont donné pouvoir) et 1 CONTRE. Il y a 0 ABSTENTION.**

*La Chambre d'Agriculture, qui a un avis consultatif, donne un avis favorable sous réserve que les aides allouées aillent plus directement aux agriculteurs.*

*Il est néanmoins proposé d'ajouter que la CLE salue le travail mené par les services de l'État, les opérateurs et la Chambre d'Agriculture.*

**Madame FRANCK** informe que la modélisation proposée actuellement sur certains territoires est prévue pour le Douron.

## **2- Arrêté préfectoral ZSCE Douron/Lieu de Grève**

### ***Cf présentation***

**Madame Françoise FRANCK** continue avec la présentation de l'arrêté préfectoral Douron/Lieu de Grève. La particularité est le dispositif « Boucle Vertueuse », salué par la Cour des Comptes. La présentation est passée plus brièvement étant donné qu'elle a déjà été faite en interCLE le 08 juin dernier.

**Madame BRAS DENIS** souligne que l'avis est en tout point similaire à celui donné par la CLE du SAGE Baie de Lannion mais que cette dernière a souhaité moduler légèrement un point sur la remise en herbe des zones humides pour que cela soit vérifié ferme par ferme. **Monsieur PENNEC** note qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter côté 29 étant donné la grande relation de confiance

entretenu avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et la Chambre d'Agriculture.

***L'avis tel que proposé est validé à 15 voix POUR (les services de l'État ne votent pas et il y a 2 membres qui ont donné pouvoir) et 0 CONTRE. Il y a 0 ABSTENTION.***

### **3- Contrat Territorial Unique du Syndicat Mixte de l'Horn (SMH)**

**Mme MORVAN-ROUXEL**, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn, présente le contrat territorial Unique qui concerne les territoires du Kéallé et ruisseaux Côtiers et de l'Horn/Guillec pour la période 2022-2024.

Budget total : 2 248 633€ TTC

Il n'y a pas d'action curative algues vertes sur ce programme

#### ***Cf présentation***

- **Monsieur MOAL** interroge Monsieur GUILLEMOT au sujet d'un rappel qu'il a fait lors de la dernière commission thématique. Il a rappelé que la prise de l'Horn étant un captage prioritaire, ce n'est pas à 50mg/L mais à 40mg/L qu'il sera possible de la rouvrir, ce qui avait interpellé beaucoup de participants, à commencer par les services du Syndicat Mixte de l'Horn qui travaillent avec persévérance pour la réouverture de ce captage.

**Monsieur GUILLEMOT** répond qu'il y a deux sujets distincts avec deux pas de temps différents : d'abord l'enregistrement des 50mg/L 95 % du temps pendant 5 ans d'affilé pour la réouverture, ensuite le captage prioritaire, qui pourra être discuté le moment venu. Il n'est pas impossible que soit alors évalué par les services de l'État, les efforts observés et la baisse significative au cours des dernières années.

Dans la théorie, l'Horn est l'un des 18 captages prioritaires qui doit être à 40mg/L maximum en 2027. La démarche est conditionnée par un plan d'action, ce qui est déjà fait avec le contrat territorial. Il n'y a, à priori, pas d'inquiétude à avoir.

**Monsieur PENNEC** ajoute qu'étant donné les enjeux à l'échelle du Pays autour de cette prise d'eau, il faudra de toutes façons trouver une solution. Il souhaite néanmoins rappeler que le défaut de communication est imputable au fait que la CLE n'a pas été fonctionnelle pendant longtemps. Car c'est bien son rôle de rappeler la réglementation à tous.

***Le contrat territorial Unique du SMH est soumis à l'avis de la CLE qui est favorable à l'unanimité avec 14 voix POUR (un membre a quitté la salle sans donner de pouvoir pour ce vote), 0 CONTRE et 0 ABSTENTION***

### **4- Contrat Territorial Douron/Lieue de Grève**

Le programme d'action est présenté par **Monsieur SALAÛN**, responsable de la cellule agricole à Morlaix Communauté et coordinateur du 3ème Programme de Lutte contre les Algues Vertes. Le programme concerne la période 2022-2024 pour un budget prévisionnel de plus de 2 000 000 € pour les 2 bassins versants + 450 000€ de prestations agricoles subventionnées dans le cadre de dispositifs 'Boucle Vertueuse » et « Chantiers Collectifs » + environ 1 500 000€ pour le ramassage et l'épandage des algues vertes.

### ***Voir la présentation***

Le contrat territorial ayant déjà été l'objet d'une présentation en interCLE, il n'y a pas de remarque particulière et ***la CLE donne un avis favorable unanime avec 14 voix POUR (2 personnes ont quitté la salle en donnant pouvoir : Mme BRAS DENIS à M. PENNEC et M. GUEN à M. MOAL), 0 CONTRE et 0 ABSTENTION***

### **4- Divers**

**Monsieur PROD'HOMME** informe que la Cour des Comptes a prévu de revenir en 2025

**Monsieur PENNEC** indique combien la CLE du SAGE Léon Trégor est satisfaite de la relation de confiance existant avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Chambre d'Agriculture.

Est déploré le fait que le travail est encore réalisé de manière cloisonnée alors que les questions et problématiques sont globales.

**Monsieur PENNEC** indique que la prochaine CLE se tiendra au CATE à St Pol de Léon.

***\*\*\*La séance s'est terminée à 17h20\*\*\****